COMMUNE

de

LES PORTES-EN-RE (CHARENTE-MARITIME)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 décembre 2020

L'an Deux Mille vingt le 10 décembre à 14 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE

dûment convoqué, s'est réuni <u>en session publique ordinaire</u>, à la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain POCHON**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 15 Nombre de Présents :.... 14 Nombre de Votants :.... 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 04 décembre 2020

<u>PRESENTS</u>: Mrs. Alain **POCHON**, Jean-Luc **CHENE**, Patrick **BOURAINE**, Mme Pascale **LAGARDE**, Mrs Philippe **MARRONNIER**, Michel **OGER**, Mme Elisabeth **REGRENY**, Mrs. Serge **MASSÉ**, Hervé **ROCHETEAU**, Mmes Marion **PEAN-DORRANI**, Isabelle **GAUQUELIN-CAMPION**, **Laura LANCHON-SEEGER**, M. Xavier **de BOISSARD**, M. Jean-Marc **RAYTON**.

ABSENTS / EXCUSES: Mme Marie-Françoise PENAUD qui a donné procuration à M. Michel OGER.

Secrétaire de séance : Mme Laura LANCHON-SEEGER.

Au préalable, Monsieur le Maire remercie la présence de Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré en charge de la gestion des déchets, ainsi que Madame Sylvie DUBOIS, Directrice du Pôle Mobilité, Environnement, Déchets et Monsieur Thomas ROBIN, responsable du service Déchets.

Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU évoque qu'il a déjà travaillé avec la commune des PORTES-EN-RE sous la mandature de Monsieur Jacques LABONDE dans le cadre de la construction de la déchetterie actuelle.

Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU présente ensuite sommairement le service Déchets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré qui fait suite au SIVOM des déchets, premier signe de mutualisation de l'Île de Ré.

Il précise que le président de la Communauté de Communes souhaite qu'il y ait une visite auprès des collectivités et des échanges avec les différentes communes de l'Île de Ré.

Il explique que le traitement des déchets est très compliqué et est sous-traité par l'adhésion au SMICTOM pour l'incinération des déchets et par l'adhésion au CYCLAD.

La CDC a conservé la compétence collecte des ordures ménagères (en porte à porte, déchetteries et points d'apport volontaire). Elle est dotée d'un centre de transfert où transitent les déchets avant leur évacuation en incinération ou enfouissement.

Monsieur HERAUDEAU précise qu'il existe deux types de déchets : le putrescible et le recyclable (verres, journaux, sélectif) qui est acheminé en centre de traitement pour valorisation dans une usine à Salles-sur-Mer.

La collecte est effectuée par la société COVED pour les particuliers en porte à porte, les déchetteries (Sainte-Marie de Ré, le Bois Plage, Ars qui accueillent particuliers et professionnels et Les Portes-en-Ré et Loix pour les particuliers) et les gros producteurs (restaurants) qui sont soumis à la pesée embarquée en plus de la TOM.

Il conclut en précisant qu'il y a environ 180 points d'apports volontaire sur l'ensemble du territoire rétais (colonnes accueillant les ordures ménagères, verres, papiers et recyclable).

Monsieur le Maire évoque les besoins de la commune, notamment en période de vacances scolaires où les propriétaires de résidence secondaire partent le dimanche soir et les vacanciers en location saisonnière, le samedi matin.

Le nombre de colonnes enterrées n'est pas suffisant et il paraît nécessaire d'en ajouter sur la commune sur le parking de la Françoise et l'Anse du Fourneau par exemple. Cela engendre du travail pour les services techniques qui doivent ramasser toutes les immondices aux abords de la déchetterie et du point d'apport des Châtaigniers qui est saturé en période d'affluence touristique.

Il évoque également les problèmes rencontrés sur le marché où les commerçants utilisent les containers de la commune pour évacuer leurs déchets et cela est facturé à la collectivité.

Enfin, il regrette que la déchetterie ne conserve pas ses horaires d'ouverture d'été pendant les vacances scolaires, notamment à la Toussaint où il y a beaucoup de monde.

Monsieur HERAUDEAU répond qu'il est possible d'ajouter des points d'apport volontaire sur la commune, il faut effectivement canaliser afin qu'il n'y en n'ait pas partout. Tout cela est a réfléchir car cela génère des flux et un coût.

Quant au marché, il conviendrait peut-être de prévoir un local avec des containers pour les commerçants et la collecte leur serait facturée, ou prévoir un forfait nettoyage pour les déchets qui serait laissés sur le marché.

Monsieur Xavier de BOISSARD demande quel est le coût d'aménagement des points d'apport volontaire. Monsieur Thomas ROBIN lui répond que le montant s'élève à 8 000 € par colonne avec le terrassement.

Une discussion s'engage sur le développement des points d'apport volontaire.

Il est évoqué la collecte des piles et des ampoules qui pourrait se faire par le biais d'un module installé en mairie.

Il est demandé la possibilité de procéder à un tirage au sort régulier entre les communes pour le ramassage des ordures ménagères le vendredi soir. Il est répondu que toutes les communes sont concernées par ce problème de départ en masse les week-end en période estivale, et que la société avec laquelle il y a un marché, ne peut pas passer dans toutes les communes en même temps, de plus, si le calendrier des collectes est modifié trop souvent, les usagers vont s'y perdre.

Enfin, il est abordé le problème du ramassage du verre qui se fait tôt le matin en zone urbaine.

Informations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Directrice Générale de Destination Ile de Ré, qui remercie les élus dans le cadre du transfert du bureau d'accueil de l'office de tourisme dans le centre du village.

Il évoque la nécessité de réunir le Conseil Municipal très rapidement afin de l'autoriser à se rapprocher d'un service juridique dans le cadre de la rédaction du bail pour la mise à disposition du local à la Commune,

Monsieur le Maire propose donc que le conseil municipal se réunisse le lundi 14 décembre prochain à 14h00.

Monsieur le Maire évoque le bilan dressé par le SDIS de la Charente-Maritime à l'issue de la période estivale 2020 et les perspectives pour l'année 2021.

Il informe que l'opération de surveillance des lieux de baignade à la plage du Petit Bec avec le SDIS 17 est reconduite pour la saison estivale 2021.

Monsieur le Maire aborde l'organisation du triathlon prévu en juin 2021. Il explique qu'il a rendez-vous à la Préfecture le 21 décembre prochain avec l'organisateur de cette manifestation, pour présenter ce projet et obtenir les différentes autorisations. Il précise qu'il s'agit d'un projet très important réunissant environ 600 personnes. Un rendez-vous est également prévu avec le Département.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le président de l'association « Les Portes en Fête » par lequel il remercie la commune pour le complément de subvention accordée au titre de l'année 2020. Il y dresse également la liste des manifestations prévues pour l'année 2021. Monsieur le Maire émet des réserves quant aux actions menées lors du premier trimestre en raison de la crise sanitaire.

Affaires générales

I - Ouverture des commerces le dimanche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande l'ouverture dominicale des commerces de détails dans la limite de 12 dimanches par an et charge Monsieur le Maire du suivi de cette décision

II - Constitution des commissions communales

A) Commission « Aménagement du territoire, urbanisme, bâtiments, voirie, réseaux, circulation, patrimoine historique, bâti, sécurité, cimetière »

Monsieur le Maire propose donc de nommer Monsieur Patrick BOURAINE à la vice-présidence de la commission communale « Aménagement du territoire » en remplacement de Monsieur Jean-Luc CHENE et de rajouter Monsieur Hervé ROCHETEAU à ceux précédemment désignés.

Il est ensuite procédé à l'élection de ces nouveaux membres de la commission communale « Aménagement du territoire».

Sont proclamés à l'unanimité pour faire partie de la commission communale « Aménagement du territoire» :

- Patrick BOURAINE, vice-président
- Isabelle GAUQUELIN-CAMPION
- Serge MASSE

- Michel OGER
- Marie-Françoise PENAUD
- Jean-Marc RAYTON
- Élisabeth REGRENY
- Hervé ROCHETEAU

B) Commission « Environnement, propreté, patrimoine naturel »

Monsieur le Maire propose donc de nommer Monsieur Jean-Marc RAYTON à la vice-présidence de la commission communale « Environnement, propreté, patrimoine naturel » en remplacement de Monsieur Patrick BOURAINE et de rajouter Monsieur Hervé ROCHETEAU à ceux précédemment désignés.

Il est ensuite procédé à l'élection de ces nouveaux membres de la commission communale « Environnement, propreté, patrimoine naturel».

Sont proclamés à l'unanimité pour faire partie de la commission communale « Environnement, propreté, patrimoine naturel» :

- Jean-Marc RAYTON, vice-président
- Jean-Luc CHENE
- Serge MASSE
- Marie-Françoise PENAUD
- Hervé ROCHETEAU

C) Commission « Marché communal »

Monsieur le Maire propose donc de nommer Madame Marion PEAN-DORRANI à la vice-présidence de la commission communale « Marché communal » en remplacement de Monsieur Jean-Marc RAYTON.

Sont proclamés à l'unanimité pour faire partie de la commission communale « Marché communal» :

- Marion PEAN-DORRANI, vice-présidente
- Patrick BOURAINE
- Serge MASSE
- Jean-Marc RAYTON

III - Désignation d'un délégué communal au Syndicat Départemental de la voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Patrick BOURAINE pour remplacer Monsieur Jean-Luc CHENE en qualité de délégué communal pour représenter la commune auprès du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime.

IV – SEMDAS – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine – Contrôle de gestion de la SEMDAS (exercices 2014 à 2018)

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'observations définitives sur la gestion de la SEMDAS des exercices 2014 à 2018, dressé par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine et charge Monsieur le Maire de la bonne suite de ce qui précède.

V - COVID 19 - Désignation d'un élu référent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Alain POCHON comme référent COVID-19 pour la commune de LES PORTES-EN-RE.

VI – Budget global 2020 de la Commune – Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de **Monsieur Philippe MARRONNIER** et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative n°2 du budget global 2020 de la Commune.

VII - Budget global 2020 de la Commune - Inscription en section d'investissement

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Philippe MARRONNIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **Approuve** la nécessité d'effectuer les dépenses énumérées ci-dessus et telles que présentées par **Monsieur Philippe MARRONNIER** ;

Vu l'objet des dépenses,

- ⇒ **Décide** de procéder comme suit à l'inscription en section d'investissement du budget global 2020 de la Commune, des dépenses à effectuer auprès des établissements ci-dessus énumérés :
- Opération 4 131 « Acquisition de matériel »
- ⇒ Charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

VIII – Plan de relance de l'Etat

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **d**onne son accord de principe pour déposer le dossier d'aménagement des parkings à vélos et du parking des Châtaigniers 2, ainsi que le dossier de restauration de la Chapelle de la Redoute au titre du plan de relance de l'Etat et charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

IX – Tarifs marché communal 2021

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revoir le tarif à appliquer sur les angles qui deviendrait alors celui-ci : 3,10 € par angle supplémentaire à l'étal.

Après avoir pris connaissance des propositions développées par **Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants au titre de l'année 2021 pour le marché communal, à savoir :

unaimme, decide d'appriquer les tarns survaires au titre de raimee 2021 pour le marche communai, à savoir.	
	Tarifs
Du 1er avril au 31 octobre	
le mètre linéaire	2,80 €
l'angle	3,10 €
Electricité	1,50 €
Du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre	
le mètre linéaire	1,40 €
Electricité	1,50 €
Autres tarifs	
Tarif à la cagette	2,00 € par jour

X – Tarifs ALSH 2021

Approuvé à l'unanimité.

XI – Syndicat départemental de la voirie – Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions développées par Monsieur le Maire, par 13 POUR et 2 CONTRE (M. OGER et X de BOISSARD), autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Monsieur Michel OGER explique qu'il ne conteste pas la nécessité des travaux de voirie, mais il n'est pas d'accord sur le mode de financement. En effet, il lui semble prématuré d'engager la commune pour un prêt et qu'il manque d'éléments pour apprécier ce dossier.

Monsieur Xavier de BOISSARD le rejoint sur ce point et précise que la Commune dispose d'un budget suffisant pour financer ces travaux et qu'il ne trouve pas judicieux de souscrire un emprunt pour 15 ans en cette période incertaine.

Une discussion générale s'engage.

XII - ONF - Maintien de sanitaires publics - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention à souscrire avec l'ONF et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

XIII - APAR - Convention de fourrière animale

Aussi et vu la complexité pour la commune de se doter d'une fourrière communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité dit que la redevance versée à l'APAR pour les services proposés s'élève à la somme de 702.96 € pour l'année 2020 ; précise que la redevance sera établie sur la base de 1,18 € par habitant pour l'année 2021 et 1,20 € pour l'année 2022 ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale à passer entre la Commune et le refuge A.P.A.R., ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

XIV - Camping SEASONOVA - Redevance 2020

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la facturation de la redevance de 30 000 € au titre de l'année 2020, conformément aux clauses du contrat de délégation de service public; dit que la situation sera réexaminée à la réception du bilan transmis par le Groupe SEASONOVA et charge Monsieur le Maire du bon suivi de la présente décision.

Personnel

XV - Création d'un poste d'agent de maîtrise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ce qui précède ;
- **Décide** d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1er/04/2021 ;
- **Dit** que le tableau des effectifs de la commune s'établit comme suit, sauf modification à intervenir avant le 1^{er}/04/2021 :

PERSONNEL PERMANENT A TEMPS COMPLET:

- 1 Attaché territorial exerçant les fonctions de Directeur Général des Services
- 1 Rédacteur Principal de 1ère classe exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
- 2 Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
- 2 Gardien-brigadier de Police Municipale titulaire
- 1 agent de maîtrise
- 3 Adjoint Technique Principal de 2ème classe
- 3 Adjoint Technique Territorial
- 1 Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint d'Animation Territorial

PERSONNEL PERMANENT A TEMPS NON COMPLET:

- 1 Adjoint technique principal de 1ère classe 29/35ème
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2ème classe 28/35ème
- 1 Adjoint Technique Principal de 2ème classe 20,33/35ème
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le suivi de la présente décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

XVI - Postes saisonniers 2021

A) Police Municipale

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter pour la saison estivale 2021 :

1 assistant temporaire de Police Municipale (A.T.P.M.) à temps complet du 01/04/2021 au 30/09/2021 inclus ;

- 1 assistant temporaire de Police Municipale (A.T.P.M.) à temps complet du 01/05/2021 au 30/08/2021 inclus ;
- 3 assistants temporaires de Police Municipale (A.T.P.M.) à temps complet du 1^{er}/07/2021 au 31/08/2021 inclus;

B) ALSH

Le conseil municipal, après en avoir délibérer, à l'unanimité, décide de prévoir le recrutement d'un agent saisonnier titulaire du BAFA à temps complet pour la période estivale 2021, soit du 07/07/2021 au 23/08/2021 inclus.

Urbanisme

XVII – Aménagement d'un parking rue des Châtaigniers – Autorisation au Maire pour déposer une déclaration de travaux et une autorisation de travaux

Compte tenu des demandes d'urbanisme à venir dans le cadre des travaux d'aménagement d'un parking sis rue des Châtaigniers, Monsieur le Maire requiert du Conseil Municipal, l'autorisation de déposer et signer pour le compte de la Commune, tous documents se rapportant à la demande de déclaration préalable et la demande d'autorisation de travaux

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

• Madame Elisabeth REGRENY informe que les sapins de Noël ont été décorés et installés dans le village par les élus et les bénévoles qu'elle tient à remercier.

Elle explique qu'il n'y aura pas d'animations en raison de la crise sanitaire, à part la présence du manège comme pour les vacances de la Toussaint.

Madame Marion PEAN-DORRANI ajoute qu'elle souhaite la présence d'un food-truck ou d'un stand sur le marché, pour de la vente de boissons chaudes à emporter, elle explique que pour l'instant les recherches ont été vaines.

- Madame Pascale LAGARDE explique qu'il est souhaitable de reporter la préparation des colis de Noël à distribuer car le champagne n'a pas encore été livré. En revanche, elle souhaiterait savoir comment organiser la distribution de ces colis ainsi que la démarche à mettre en place en cas d'absence des aînés pendant la distribution. Une discussion générale s'engage.
- Monsieur le Maire évoque la découverte de vestiges d'un mur à l'occasion des fouilles archéologiques sur le chantier des logements sociaux.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE, Le 15 décembre 2020 LE MAIRE, Alain POCHON.